



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/2
30 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement
durable sur les travaux de sa quatrième session

(New York, 30 mai-1er juin 1995)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1 - 19	3
I. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	20 - 51	5
A. Introduction	20 - 22	5
B. L'aide publique de la communauté internationale au développement	23 - 27	6
C. Aide publique au développement et développement durable	28 - 33	7
D. Les financements du secteur privé	34 - 41	8
E. Le problème de la dette, en particulier dans les pays les plus défavorisés	42 - 44	9
F. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le développement durable	45 - 47	10

* E/CN.17/1996/1.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
G. Des sources nouvelles et novatrices	48 - 51	10
II. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	52 - 66	11
A. Les institutions de Bretton Woods et l'ONU . . .	52 - 59	11
B. Conventions internationales	60 - 62	12
C. Coopération au sein du système des Nations Unies et avec des organisations extérieures	63 - 66	13
III. CONCLUSION D'ALLIANCES ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET SES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX	67 - 72	13
IV. RÔLE ET PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL	73 - 87	16
A. Points de vue du Bureau de la Commission du développement durable et du Secrétaire général .	73 - 80	16
B. Questions à examiner ultérieurement	81 - 86	17
C. Calendrier	87	19
V. ORGANISATION DE LA SESSION	88 - 91	19

Annexes

I. ORDRE DU JOUR	21
II. CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL	22

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. La quatrième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 30 mai au 1er juin 1995. Trois thèmes y ont été examinés : mobilisation de ressources pour un développement durable; renforcement de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies; conclusion d'alliances entre le système des Nations Unies et ses partenaires non gouvernementaux.

2. Le Conseil s'est entretenu avec le Secrétaire général le 1er juin 1995 et il a, le même jour, rencontré le Président et les membres du Bureau de la Commission du développement durable.

3. Pour sa quatrième session, le Conseil a suivi une méthode de travail différente. Tout d'abord, les documents établis à son intention étaient conçus de manière à mettre en lumière des questions et des problèmes qui ressortissaient aux trois thèmes susmentionnés. Ensuite, des groupes de représentants d'organismes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et du secteur privé ont présenté des communications et participé au débat. Il en est résulté une série de débats d'une haute tenue et animés.

4. Le Conseil s'est montré profondément préoccupé par le désintérêt manifesté par les gouvernements donateurs à l'égard de l'aide publique au développement (APD) bilatérale et multilatérale. Il a toutefois reconnu qu'il ne suffira pas de discours ou d'un appel du système des Nations Unies, ou de toute autre instance appropriée, pour renverser cette situation à laquelle seule une direction politique éclairée, soutenue par l'opinion publique des pays donateurs, pourra remédier. Mais il faudra, pour cela, démontrer que l'APD bilatérale et multilatérale s'inscrit dans une politique où tout le monde est gagnant, les donateurs aussi bien que les bénéficiaires, du point de vue financier comme du point de vue de la paix et de la sécurité mondiales, lesquelles s'en trouveront ainsi renforcées.

5. Il faudra donc mettre en oeuvre une nouvelle stratégie d'APD à base de critères clairs et acceptés par tous, notamment de critères de viabilité économique, environnementale et sociale, où l'on sera plus préoccupé de durabilité que de conditionnalité.

6. L'argent n'est jamais mieux employé que quand il a un effet multiplicateur. Il faudrait donc utiliser l'APD pour créer des conditions propices aux financements du secteur privé ou pour donner plus d'attrait à ses investissements.

7. Même en rendant l'APD nettement plus attrayante et même si les flux d'investissements du secteur privé continuent à augmenter, il subsistera des zones où les besoins financiers seront considérables, notamment en Afrique et dans d'autres régions que n'attirent pas actuellement les investisseurs privés étrangers.

8. Les gouvernements des pays de ces régions peuvent beaucoup pour remédier aux causes profondes de ce manque d'intérêt, mais ils auront besoin d'une aide

accrue pour être en mesure de satisfaire aux exigences financières du développement durable, lesquelles nécessiteront des sources de financement entièrement nouvelles et novatrices, y compris des ressources provenant des pays développés. Il faudra, pour cela, des mécanismes de nature à attirer l'investissement privé étranger et à gagner l'appui des gouvernements donateurs sans susciter l'impopularité, ce à quoi les pays bénéficiaires pourraient contribuer en faisant connaître les grandes lignes des orientations qu'ils entendent suivre.

9. Plusieurs formules sont possibles : a) percevoir une redevance pour l'utilisation du patrimoine commun de l'humanité, comme par l'institution d'une taxe sur les voyages aériens, laquelle serait calculée en fonction de la distance parcourue et des émissions de l'appareil utilisé, ou le prélèvement d'un impôt sur les transports maritimes; b) prélever un impôt marginal sur les transactions importantes, comme les transferts financiers, ce qui serait le cas avec l'impôt "Tobin"; c) accorder des conditions préférentielles, comme en assortissant les investissements du secteur privé dans les pays en développement les plus pauvres d'une franchise fiscale dans les pays développés dont sont originaires les entreprises concernées ou en traitant les produits d'importation issus de ces investissements comme des produits domestiques échappant par le fait même aux barrières fiscales.

10. L'affectation à la réalisation d'un développement durable de ressources prises sur les dépenses militaires – ce qu'on a appelé les dividendes de la paix – offre d'autres possibilités, encore que les ressources qui ont ainsi été libérées n'aient pas encore été redéployées à cet effet. L'évolution vers des systèmes de production moins polluants et plus efficaces devrait également conduire à une utilisation plus rationnelle des ressources. Enfin, des sommes substantielles pourraient être dégagées pour financer un développement durable si l'on supprimait les subventions qui ont des effets pervers.

11. Les ressources susmentionnées seront en très grande partie mobilisées au niveau national. Tous les pays devront par conséquent s'attacher à voir comment modifier leur fiscalité et leurs priorités budgétaires de façon à promouvoir un développement durable; il leur faudra en particulier revoir leur système de subventions et leurs instruments économiques.

12. L'allègement de la dette des pays les plus pauvres demeure un impératif. La gestion de ce fardeau serait plus aisée si les institutions financières internationales procédaient à certains ajustements internes. Le problème de l'aggravation de la dette consécutif aux fluctuations de la valeur relative des devises devrait être étudié dans le cadre d'un programme de travail des Nations Unies.

13. Une offensive sur trois fronts s'impose; il faut : a) revoir les stratégies d'APD des pays donateurs; b) examiner les politiques suivies dans les pays en développement; c) rechercher des sources de financement d'un type nouveau. Les remises de dette et les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour importantes qu'elles soient, ne sauraient être, par comparaison, que secondaires.

14. La Banque mondiale et les autres institutions issues des accords de Bretton Woods ont entrepris de modifier leurs stratégies et d'établir des relations de partenariat avec des composantes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, notamment au niveau national et dans certains domaines.

15. Il faudrait, toutefois, que les institutions de Bretton Woods modifient leurs structures administratives de façon à ce que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies puissent intervenir davantage dans la définition de leurs orientations et qu'ils puissent le faire dans des conditions de plus grande égalité. Il faudrait également étudier l'impact qu'a sur ces institutions l'importance croissante du secteur privé en tant que source d'investissement dans les pays en développement. Les conférences des parties aux conventions internationales relatives à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification devraient redéfinir les relations de ces pays avec les institutions de Bretton Woods et le Fonds pour l'environnement mondial.

16. Il faudrait renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies et entre les Nations Unies et les principaux acteurs de la sphère non gouvernementale. La nécessité de ce type de partenariat est à peu près universellement reconnue et de nombreux principes directeurs ont été définis et des ententes types ont été conclues.

17. Les organismes des Nations Unies et les secrétariats des conventions susmentionnées devraient revoir leur mécanisme de coopération avec le monde des organisations non gouvernementales, tandis que, de leur côté, les principaux groupes d'ONG devraient développer les modalités de leur dialogue et de leur collaboration avec le système des Nations Unies.

18. Les membres actuels du Conseil sont arrivés au terme de leur mandat le 30 juin 1995. Ils se félicitent de l'intention qu'a le Secrétaire général d'en voir les activités poursuivies dans le cadre d'un groupe de réflexion, d'un organe consultatif indépendant et d'un groupe de personnalités influentes capables de servir d'ambassadeurs des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

19. Les membres du Conseil suggèrent à leurs successeurs de concentrer leur réflexion, en 1995, sur la mise en place des systèmes viables en matière d'énergie et de transports et sur l'impact de la révolution des communications mondiales multimédias sur le développement durable.

I. MOBILISATION DE RESSOURCES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Introduction

20. Le débat sur le financement du développement s'est toujours articulé autour de trois grands thèmes : l'accès aux flux financiers internationaux, la mobilisation des ressources nationales et la mise au point de mécanismes novateurs.

21. C'est ainsi qu'a procédé la Commission du développement durable, qui est en outre chargée de suivre les progrès réalisés pour faire en sorte que l'APD représente 0,7 % du PNB des pays donateurs.

22. Pour être constructif et donner des résultats concrets, le débat sur le financement doit procéder d'une démarche équilibrée. C'est-à-dire qu'il faut reconnaître, d'une part, l'importance de l'accès au financement international, dont l'APD, et, d'autre part, la nécessité de progresser vers la solution du problème de la dette extérieure. Il faut en outre aider à la mise en place des institutions appropriées pour mobiliser des ressources au niveau national. Enfin, il faudrait envisager des mécanismes entièrement nouveaux pour transférer des ressources aux pays qui connaissent les besoins les plus importants.

B. L'aide publique de la communauté internationale
au développement

23. Le Conseil a noté avec inquiétude le recul récent et persistant de l'APD, phénomène qui va à l'encontre des obligations acceptées par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Il a estimé que les coupes pratiquées dans ce domaine relevaient d'une politique à courte vue et ne pourraient que nuire aux intérêts bien compris des pays donateurs.

24. Les flux de financement du secteur privé, qui sont en augmentation, ne peuvent pas compenser la diminution de l'APD parce qu'ils sont concentrés dans un petit nombre de pays, d'Asie en particulier, et qu'ils obéissent davantage à des considérations de rentabilité que de besoin. L'Afrique n'attire qu'un faible pourcentage de cet investissement et la situation économique de la plupart des pays de cette région continue à se dégrader.

25. Plusieurs raisons peuvent expliquer la diminution de l'APD, parmi lesquelles :

a) Une mauvaise politique de relations publiques de la part, notamment, des organismes d'aide et de la Banque mondiale, qui n'ont pas su présenter les réalisations que l'APD a rendues possibles, comme l'augmentation de la production alimentaire, l'amélioration des soins de santé ainsi que les progrès de l'éducation et de l'alphabétisation;

b) Une attitude passive devant des rapports de presse inexacts ou hostiles qui montent en épingle ceux des projets, au nombre relativement restreint, qui ont échoué, ou devant les attaques de certaines organisations non gouvernementales;

c) Des pressions politiques et financières nationales conduisant à des réaffectations de ressources au profit de domaines jugés plus importants sur le plan politique;

d) Une incapacité à faire valoir que l'APD va pour une large part à des activités qui sont rentables pour tous et qu'elle peut servir d'amorce à la mobilisation d'importantes ressources additionnelles en provenance, notamment, du secteur privé.

26. Il faut convaincre l'opinion publique des pays donateurs que le rétablissement de l'APD pour réaliser un développement durable est un bon investissement qui profitera aussi bien aux donateurs qu'aux bénéficiaires. Il faut lui faire comprendre qu'une aide de cette nature permettra d'éviter l'instabilité politique qui conduit à des troubles civils et à des souffrances humaines, qui appelleront une aide humanitaire beaucoup plus coûteuse et qui nuiront à la croissance économique. L'intérêt personnel dicte que l'on maintienne l'APD au moins à ses niveaux actuels. Ce n'est que lorsqu'on l'aura compris qu'il deviendra possible d'espérer renverser l'actuelle tendance à la baisse.

27. Il est urgent de mettre en place une nouvelle stratégie d'APD qui souligne l'importance du développement durable et qui montre comment mieux rentabiliser ses investissements. Les donateurs bilatéraux devraient concentrer leurs activités sur les pays les plus pauvres. Un certain nombre de pays qui connaissent une croissance économique rapide, notamment en Asie, devraient progressivement être en mesure de faire appel au marché pour financer leurs propres besoins et, par conséquent, de libérer des ressources d'APD pour les pays qui en ont davantage besoin. Les pays nouvellement industrialisés ont également un rôle de plus en plus important à jouer en tant que promoteurs d'un développement durable par les rapports de coopération qu'ils pourront établir avec des pays qui se trouvent à un stade moins avancé de développement.

C. Aide publique au développement et développement durable

28. La nouvelle stratégie d'APD doit également faire taire les critiques concernant le contenu des projets financés par l'APD, critiques selon lesquelles un certain nombre de ces activités ont été évaluées sur la base de critères qui ne tiennent pas suffisamment compte des valeurs environnementales et sociales. La stratégie doit donc prévoir la mise au point, pour l'évaluation des projets, de critères qui prennent en compte à la fois leurs composantes économiques, environnementales, sociales et infrastructurelles.

29. On serait probablement fondé à dire qu'il faudrait mettre au point des indicateurs de développement durable qui puissent être appliqués au niveau national pour guider la formulation des propositions de projet, les évaluer et en suivre la mise en oeuvre. La situation environnementale, sociale et économique dictera le choix des critères, qu'il faudrait considérer comme des instruments particulièrement utiles aux pays en développement, à appliquer en fonction de leurs priorités en matière de développement durable.

30. Que l'on demande une amélioration des propositions de projets, montrant clairement que leur réalisation relève d'une volonté de développement durable, ne devrait pas impliquer l'imposition de nouvelles conditions. Le but doit être d'amener les pays demandeurs d'aide au développement à appliquer des critères, des principes directeurs et l'information la meilleure possible pour présenter des propositions solidement argumentées. Il faut rechercher la rationalité et non pas la conditionnalité.

31. Malgré les pressions actuelles, beaucoup de bons projets trouvent à se financer. De plus, une meilleure conception des projets pourrait, par effet de retour, contribuer à générer des ressources additionnelles.

32. Des prêts sans intérêt sur 20 ans peuvent être un moyen très efficace pour financer le développement durable au moyen de projets bien conçus et dont le coût peut être amorti, comme c'est le cas des projets d'approvisionnement en eau. Les projets financés par des prêts devraient s'autofinancer et être, dans l'ensemble, rentables et viables.

33. Un autre problème auquel la nouvelle stratégie d'APD devrait s'intéresser concerne le mécanisme par lequel devrait se poursuivre le débat sur l'aide. Plus précisément, faudrait-il que d'autres instances viennent compléter les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et enrichir ainsi l'ensemble du processus? La Commission du développement durable devrait-elle servir de cadre au débat sur la manière d'utiliser plus efficacement l'APD et sur la manière de tirer parti de son effet multiplicateur pour mobiliser des ressources financières additionnelles, nationales et extérieures, en mettant en oeuvre, à cet effet, des formules novatrices? La Commission devrait-elle s'attaquer au problème délicat de savoir comment cibler une APD hautement concessionnelle sur les pays les plus pauvres? Doit-elle aborder de front le problème de la nécessité d'une saine gestion des affaires publiques et de l'application de mesures appropriées dans les pays récipiendaires?

D. Les financements du secteur privé

34. Il faut se féliciter de l'augmentation des flux de financement du secteur privé vers les pays en développement, car leur économie s'en trouve renforcée. Dans certains cas, les financements du secteur privé peuvent contribuer davantage à stimuler le développement que ne le font les subventions et les prêts publics. Toutefois, la qualité de cet investissement et du développement est primordiale : il va sans dire qu'il faut satisfaire au critère de durabilité.

35. L'utilisation de l'APD comme moyen d'attirer les investissements privés dans les pays en développement est à encourager. Il faudrait également stimuler la création de partenariats entre le secteur privé et le secteur public. Une aide publique modeste peut générer jusqu'à 10 fois plus d'investissement privé. Les gouvernements pourront donner de leur pays une image de nature à attirer les investissements du secteur privé et ils pourront compter généralement sur l'appui de la société civile à condition :

- a) De faire preuve de stabilité politique et de responsabilité;
- b) De présenter une situation économique saine, avec inflation modérée et monnaie forte;
- c) De favoriser la mise en valeur durable de ressources naturelles de haute qualité;
- d) De posséder une main-d'oeuvre qualifiée;
- e) D'offrir un climat porteur pour les affaires, ce qui suppose l'existence de politiques cohérentes mais n'implique pas des normes environnementales faibles;

f) De disposer des équipements d'infrastructure nécessaires, comme de routes, répondant à des normes environnementales raisonnablement élevées;

g) De se comporter en partenaires, et non pas nécessairement en actionnaires, et d'encourager ceux qui investissent dans le pays.

36. L'établissement de codes de conduite applicables aux entreprises qui s'implantent dans les pays en développement peut être utile en ce que cela constitue un cadre clair et cohérent de nature à mettre toutes les parties en confiance.

37. Les pays dans lesquels sont basées des sociétés multinationales devraient inciter celles-ci à investir dans les pays en développement (en leur offrant, par exemple, des garanties contre le risque), à condition de maintenir des normes d'environnement élevées. Les pays développés devraient supprimer les subventions et les barrières tarifaires qui nuisent à la compétitivité des produits de ces investissements sur leur marché.

38. Les innovations industrielles peuvent également contribuer au développement durable et à une utilisation plus efficace des ressources en favorisant l'adoption de procédés propres et non générateurs de déchets. Une production qui ne génère pratiquement pas de déchets est un objectif réalisable dans de nombreux secteurs et la prévention de la pollution peut se révéler très payante; en Chine, par exemple, le coût de la moitié des innovations adoptées pour obtenir des produits moins polluants a été amorti dans les six mois.

39. L'évolution vers une production moins polluante est un processus rentable pour tous qui devrait libérer des ressources parce que cela obvie à la nécessité d'engager de coûteuses dépenses en techniques de fin de chaîne et que cela réduit les atteintes à l'environnement.

40. Les partenariats entre le monde des entreprises, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du secteur privé peuvent aussi se révéler mutuellement bénéfiques parce que cela permet des échanges d'information, un enrichissement des connaissances et des actions plus efficaces et plus économiques.

41. D'elle-même, la privatisation n'engendre pas nécessairement un développement plus durable ou une production moins polluante, mais elle peut y contribuer. Lorsqu'une entreprise est privatisée, l'afflux de capitaux qui en résulte devrait également servir à obtenir une production moins polluante et plus efficace.

E. Le problème de la dette, en particulier dans les pays les plus défavorisés

42. Il faut alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés, sans pour autant mettre en péril l'intégrité financière et la fonction de recyclage des institutions financières internationales. Il faudra pour cela que les institutions financières internationales augmentent leurs transferts nets de capitaux par l'intermédiaire de mécanismes qui prêtent à des conditions libérales, comme la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)

du Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA).

43. Pour les pays en développement à faible revenu fortement endettés qui ont accumulé de lourds arriérés, des mesures spéciales, comme la prorogation des échéances dues au titre de la FASR, seront nécessaires. Il faudra aussi que les pays développés acquittent en temps voulu les montants qu'ils se sont engagés à verser à l'IDA et qu'ils soient prêts à prendre des engagements appropriés pour la onzième opération de reconstitution des ressources de l'Association, prévue pour la fin du mois de juin 1995.

44. Le poids de la dette peut se trouver aggravé par la modification de la force relative des monnaies, problème qui entrave la capacité de certains pays nouvellement industrialisés à venir en aide à d'autres qui ne le sont pas encore. L'ONU devrait inscrire à son programme de travail une étude des facteurs macro-économiques qui influent sur l'évolution des taux de change et qui sont cause d'instabilité et elle devrait peut-être prévoir un examen annuel des perspectives de l'économie mondiale dans lequel on étudierait ce genre de questions. L'un des objectifs devrait être d'instaurer un processus plus symétrique d'ajustement de la balance des paiements pour des pays qui n'en sont pas tous au même stade de développement.

F. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
et le développement durable

45. Le FEM revêt une importance spéciale en ce qu'il est la seule source de capitaux supplémentaires qui soit disponible pour répondre aux besoins additionnels définis dans Action 21. Sa dotation de 2 milliards de dollars est dérisoire comparée aux 125 milliards qui seraient nécessaires. Mais il peut avoir un substantiel effet de levier. Cela dit, il n'y a pas forcément d'effet de levier dans l'hypothèse où, par exemple, un projet du FEM serait lié à un projet de la Banque mondiale, dans le cas où ces deux projets auraient vu le jour de toute façon.

46. Le FEM n'a pas pour fonction première de financer le développement durable. Cela dit, il s'intéresse à des questions qui sont au coeur du développement : il a pour raison d'être d'empêcher une détérioration à long terme de l'environnement mondial, détérioration qui risquerait de compromettre l'ensemble du processus de développement.

47. Le FEM appelle un examen attentif, pour ce qui concerne, en particulier, la recherche d'un moyen d'intégrer priorités mondiales et priorités nationales. Ici encore, on peut dire que les activités du FEM pourraient être facilitées par l'existence de critères et d'indicateurs de viabilité.

G. Des sources nouvelles et novatrices

48. Les taxes d'environnement et autres instruments économiques ont deux fonctions : garantir le respect des normes d'environnement et générer des ressources. Il est manifeste que ces deux fonctions peuvent être antagonistes : à la longue, l'amélioration du respect des normes devrait entraîner une diminution des recettes!

49. La suppression des subventions qui ont des effets pernicieux sur l'environnement permettrait de dégager des ressources considérables dont on pourrait plus utilement se servir pour financer la réalisation d'un développement durable. Il faudrait songer davantage à la possibilité d'établir des taxes d'utilisation des infrastructures, comme pour l'eau, l'assainissement et les routes. De telles mesures, dont l'impact qu'elles auraient sur les plus pauvres pourrait aisément être atténué par l'application de tarifs différenciés, encourageraient une utilisation économique des ressources.

50. Il faudrait également étudier la possibilité d'adopter des mesures encore plus résolument novatrices, comme une taxe d'utilisation pour le transport aérien, qui serait calculée sur la base de la consommation de carburant et des volumes de gaz polluants émis plutôt que du kilométrage, une taxe sur les ventes d'armes ou encore la taxe sur les transactions en devises (appelée taxe Tobin). Même à très petite échelle, cette dernière pourrait générer de substantielles ressources d'aide internationale au développement durable.

51. On parle souvent de la réaffectation des dépenses d'armements comme d'une source potentielle de nouveaux capitaux à utiliser pour la réalisation d'un développement durable (ce qu'on a appelé dividendes de la paix). Récemment, ces dépenses ont été réduites de 25 %, mais sans pour autant entraîner les investissements escomptés en développement durable. Même aujourd'hui, les dépenses mondiales d'armements s'élèvent aux alentours de 800 milliards de dollars par an, soit le revenu total de la moitié de la population mondiale. Il est urgent d'étudier la possibilité de réinvestir une partie de ces capitaux dans le développement durable.

II. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Les institutions de Bretton Woods et l'ONU

52. On a beaucoup critiqué les politiques et stratégies de la Banque mondiale et des autres institutions de Bretton Woods, ainsi que leur coupure du système des Nations Unies et leur poursuite apparente de priorités quelque peu différentes, notamment en ce qui concerne le développement durable.

53. Mais le rôle et les activités de la Banque mondiale et autres institutions de Bretton Woods sont manifestement en train de changer. Il est manifeste aussi que de nouvelles relations de partenariat avec le système des Nations Unies s'imposent. À cet égard, la Banque mondiale et le FMI travaillent en collaboration étroite avec la Commission du développement durable et contribuent aux activités du Comité interinstitutions du développement durable (CIDD).

54. L'expérience a montré que la coopération et la coordination sont particulièrement fécondes au niveau des pays et dans des domaines bien précis (comme la gestion des ressources en eau, où la Banque mondiale et le PNUD collaborent étroitement), et davantage que dans le cadre d'un programme trop général. La coopération régionale – comme en Europe, où la Banque mondiale et d'autres organes des Nations Unies contribuent au Plan d'action de Lucerne – peut, elle aussi, être extrêmement efficace. Des organes non gouvernementaux d'experts participent actuellement à ce type de coopération.

55. Un partenariat doit reposer sur le principe de l'égalité des partenaires. Le fait que les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies obéissent à des systèmes d'administration différents signifie qu'ils ne suivent pas toujours les mêmes politiques et programmes. Le système des Nations Unies obéit au principe "un État, une voix", alors que, dans les institutions de Bretton Woods, le poids du vote de chaque membre varie selon sa puissance économique. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement : recommandations" (A/49/665), sans chercher à modifier le fonctionnement des institutions de Bretton Woods, implique que celles-ci acceptent davantage de jouer un rôle d'appui, ce qui implique à son tour que le système des Nations Unies intervienne davantage dans le choix de leurs orientations. Le Conseil estime qu'en ce qui concerne les questions de politique générale, le principe de la parité entre États adopté par le système des Nations Unies se justifie, mais qu'un système différent de prise des décisions peut être nécessaire pour des institutions financières qui ont des actionnaires.

56. Les différents organismes et institutions doivent étudier la question de leur collaboration. La CIDD offre un mécanisme pour définir les groupes d'institutions qui peuvent travailler le plus efficacement ensemble sur des problèmes précis.

57. Des technologies de l'information et des concepts d'application courante de nature à faciliter la coopération se font jour actuellement. Le dialogue s'élargit. Ainsi, le Conseil des ministres du FEM regroupe maintenant les ministres de l'environnement, des affaires étrangères et des finances ainsi que des organisations non gouvernementales.

58. Il reste à la coopération de définir les objectifs et les critères de développement durable à la réalisation desquels les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pourront collaborer. La Commission du développement durable a un rôle essentiel à jouer à cet égard.

59. La force croissante du secteur privé comme source d'investissement dans les pays en développement, ainsi que l'importance de plus en plus grande des organismes non gouvernementaux qui travaillent sur le terrain dans le cadre de programmes de développement, devraient inciter la Banque mondiale et autres institutions de Bretton Woods à agir de manière moins autonome et peut-être à adopter un rôle de facilitation et d'appui plus important. La diminution des contributions versées au PNUD pour assurer une coopération technique financée par des dons et l'expansion des fonds de coopération technique financée par des prêts de la Banque mondiale font qu'il est devenu nécessaire d'étudier les interactions entre les deux institutions dans ce domaine.

B. Conventions internationales

60. Une définition des relations entre la Banque mondiale et les conférences des parties et des secrétariats des conventions sur les changements climatiques, sur la biodiversité et sur la lutte contre la désertification est en cours. Mais il faudrait que les conférences des parties donnent des indications beaucoup plus précises sur ce qu'elles attendent des institutions de Bretton Woods.

61. Le FEM peut, certes, établir individuellement des relations avec les conventions mentionnées, mais il préfère généralement s'associer à la Banque mondiale et les deux institutions s'attachent à donner aux financements du FEM l'effet multiplicateur le plus large possible.

62. Le FEM et les conventions susmentionnées s'occupent avant tout de questions d'environnement à l'échelle mondiale et régionale dans le cadre le plus large du développement durable. Mais ils font beaucoup aussi pour créer et maintenir un contexte favorable au développement durable et l'étroitesse des relations qui unissent les conventions et la Commission du développement durable devrait garantir la compatibilité de leurs programmes.

C. Coopération au sein du système des Nations Unies et avec des organisations extérieures

63. Les exemples de collaboration efficace sur le terrain entre institutions sont nombreux. Ainsi, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et d'autres organismes travaillent ensemble ainsi qu'avec des organes d'experts non gouvernementaux comme l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN) et l'Institut international du développement durable (IIDD).

64. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales collaborent de deux manières. Des groupes d'experts et de spécialistes prêtent souvent leur concours à des organismes des Nations Unies pour élaborer des manuels, des méthodologies et des rapports et certains participent à des opérations de terrain. La collaboration prend également la forme d'un dialogue plus général qui influence la politique des uns et des autres.

65. L'association d'organismes de recherche organisés en réseaux, comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), avec le système des Nations Unies a sans aucun doute été profitable à tous les partenaires. Ce type de collaboration, courant dans le domaine scientifiques, pourrait être développé entre les organismes dont les travaux concernent la diversité biologique ou la lutte contre la désertification. Il importe, toutefois, que les programmes des groupes d'experts répondent aux besoins des usagers, en particulier dans les pays en développement. Si les bailleurs de fonds ont le droit de répartir leurs crédits de la manière qu'ils jugent la plus appropriée, ils devraient veiller à ce que la voix des usagers soit entendue et à ce qu'elle joue un rôle déterminant dans l'allocation de ces crédits.

66. Le succès du CGIAR a beaucoup dépendu du rôle d'important bailleur de fonds joué par la Banque mondiale. Si d'autres centres de recherche devaient se développer sur ce modèle, le FEM pourrait être amené à jouer un rôle d'appui comparable.

III. CONCLUSION D'ALLIANCES ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET SES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

67. De très nombreuses organisations, appartenant à différents grands groupes, ont été reconnues dans Action 21 comme partenaires essentiels pour la réalisation d'un développement durable. Il s'agit d'associations et de

/...

composantes de collectivités locales, des milieux d'affaires, du monde industriel et commercial, de l'agriculture, d'organisations syndicales, d'organisations de femmes et de jeunes, de groupes de populations autochtones, du monde scientifique ainsi que d'organisations non gouvernementales à vocation écologique et humanitaire.

68. Les réponses au questionnaire envoyé par le Conseil montrent qu'on est très favorable à l'établissement de partenariats entre le système des Nations Unies et des organismes qui exercent des activités dans les divers domaines susmentionnés. Les avis sont plus partagés quant à la manière la plus efficace de les créer. On note cependant une forte adhésion à ce qui suit :

a) Les organismes des Nations Unies devraient appuyer davantage l'action entreprise sur le terrain par divers types d'organisations non gouvernementales pour promouvoir un développement durable;

b) Le système des Nations Unies devrait créer des instances de consultation ou d'autres mécanismes favorisant les contacts avec le secteur non gouvernemental;

c) Le système des Nations Unies devrait participer plus directement, par l'intermédiaire de ses organismes spécialisés, aux conférences ou groupes spéciaux parrainés par des gouvernements et de grandes organisations non gouvernementales;

d) Le système des Nations Unies devrait créer un mécanisme pour former des personnes travaillant pour des gouvernements et des ONG afin qu'elles puissent contribuer à l'application d'Action 21;

e) Il faudrait ouvrir les réunions intergouvernementales organisées au sein du système des Nations Unies à une participation à part entière des représentants des ONG;

f) Il faudrait une participation directe de représentants d'organes permanents de l'ONU aux initiatives des ONG sur le terrain pour la protection, la préservation, la restauration ou l'exploitation viable de l'environnement;

g) Il faudrait créer, dans les pays, des instances ou groupes spéciaux pour améliorer la contribution des gouvernements aux travaux de la Commission du développement durable;

h) Il faudrait une participation directe des organismes des Nations Unies compétents à la conclusion d'accords entre associations internationales privées afin d'appuyer et d'orienter leur contribution à la réalisation de l'objectif de développement durable.

69. Les conclusions d'alliances entre le système des Nations Unies et les grands groupes ont beaucoup progressé. Il s'est avéré plus facile de créer des partenariats lorsque c'est le système des ONG lui-même qui crée les réseaux et accreditte les représentants. Il pourrait être nécessaire de soutenir financièrement cette collaboration, notamment en ce qui concerne les échanges

d'informations aux niveaux national et régional. Les crédits pourraient être obtenus auprès du système des ONG lui-même ainsi que des gouvernements.

70. Il reste encore beaucoup à faire pour créer une structure au sein des différents groupes d'ONG, qui ne sont pas tous prêts à accepter l'idée d'être représentés dans un dialogue avec l'ONU et d'autres organismes. Une telle coordination ne devrait pas menacer l'individualité et la diversité qui font la force du mouvement non gouvernemental; mais cela devrait leur permettre de délivrer un message clair aux réunions intergouvernementales au lieu de laisser des centaines d'organismes différents émettre en ordre dispersé le leur.

71. Une active coopération se développe sur le terrain entre grandes organisations non gouvernementales d'experts et organismes des Nations Unies. Pareille coopération sur le terrain appelle une approche plus directe que la création de réseaux et de mécanismes pour impliquer les ONG dans les réunions de l'ONU. De nombreuses ONG ont créé des systèmes de données et organisé des opérations sur le terrain et elles ont créé elles-mêmes des partenariats avec des groupes sur le terrain, notamment dans les pays en développement. Des relations avec ces organismes sont possibles directement et bilatéralement, sans recourir aux méthodes de représentation des grands groupes.

72. Il faudrait maintenant prendre les mesures suivantes :

a) Les organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions et les autres membres du système des Nations Unies pertinents qui s'occupent de développement durable devraient revoir leurs mécanismes de consultation avec les ONG clefs et créer des instances appropriées (dont la présidence et le secrétariat seraient, de préférence, assurés conjointement);

b) La communauté des ONG devrait, pour sa part, continuer à créer de grands groupes et d'autres mécanismes pour coordonner sa participation au dialogue;

c) Les organismes et programmes des Nations Unies, et en particulier le PNUD dans le cadre du dialogue avec les gouvernements et les ONG, devraient s'employer à déterminer les domaines et les circonstances où un appui aux ONG (y compris la formation) paraît devoir être le plus profitable pour l'exécution de projets de développement durable;

d) Les organismes et programmes des Nations Unies devraient s'attacher à voir dans quelle mesure les données, les informations, les techniques et le savoir sont aux mains d'ONG dans leurs domaines d'activités respectifs et à établir avec elles des relations de partage de ces connaissances et de ces techniques, collaboration assortie, le cas échéant, de moyens de financement;

e) Les organismes et programmes des Nations Unies devraient définir avec les grands groupes du secteur non gouvernemental, dans leurs différents domaines d'activités, la manière dont ces groupes pourraient apporter la meilleure contribution possible aux réunions intergouvernementales organisées sous leurs auspices.

IV. RÔLE ET PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL

A. Points de vue du Bureau de la Commission du développement durable et du Secrétaire général

73. Les discussions qui ont eu lieu avec le Bureau de la Commission du développement durable ont confirmé l'existence de possibilités de coopération entre la Commission et le Conseil. Ce dernier peut analyser les questions et transmettre ses avis et propositions à la Commission par l'intermédiaire du Secrétaire général. Le Conseil sera probablement d'autant mieux en mesure d'influer sur les conclusions de la Commission qu'il parviendra à faire valoir ses idées pendant la période intersessions avant que les gouvernements n'adoptent une position ferme.

74. À sa réunion avec le Conseil, le Secrétaire général a réaffirmé que celui-ci avait de l'importance pour lui à trois titres :

a) En tant que groupe d'experts indépendant ayant une longue expérience de nombre de régions et de secteurs qu'intéresse l'objectif de développement durable et qui sont capables d'analyser les questions et d'appeler l'attention sur les problèmes cruciaux à résoudre;

b) En tant qu'organisme consultatif pouvant présenter directement ses propositions au Secrétaire général;

c) En tant que groupe capable de transmettre l'opinion du Secrétaire général et la position de l'Organisation des Nations Unies aux collectivités d'où proviennent les membres du Conseil en vue d'obtenir leur soutien.

75. Le Secrétaire général a insisté sur les graves problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci est pratiquement en faillite, ses Membres lui devant 2 milliards de dollars au titre des arriérés. Le coût des opérations de maintien de la paix est monté en flèche, passant de 400 millions à 3,6 milliards de dollars, et les gouvernements qui fournissent les troupes en supportent dans une large mesure la charge. Les États Membres sont tellement préoccupés par des problèmes à court terme tels que les conflits, qu'ils ne prêtent pas attention à ceux du long terme, comme la nécessité d'asseoir la sécurité à long terme du monde sur la réalisation d'un développement durable. Les grandes conférences des Nations Unies, comme la CNUED, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ont permis de réunir des chefs d'État autour de ces questions essentielles. De même, lors de sa session extraordinaire de 1997, l'Assemblée générale mettra l'accent sur les perspectives du long terme à cet égard.

76. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de renforcer les liens avec les organisations communautaires des pays membres. C'est ce qui explique la participation de groupes importants, notamment de parlementaires et de représentants des communautés, de scientifiques et d'hommes d'affaires. Il reconnaît la force immense du monde des affaires et il espère que les membres du Conseil issus de ces groupes s'emploieront à promouvoir avec ceux-ci des partenariats pour un développement durable.

77. Le Secrétaire général estime qu'il importe de stabiliser les taux de change et qu'il faudrait appeler l'attention du Groupe des sept principaux pays industrialisés sur les aspects négatifs que les fluctuations de change ont sur la capacité des pays nouvellement industrialisés à aider les autres.

78. Il a été convenu que le Conseil pourrait contribuer à vérifier dans quelle mesure les principes et les priorités adoptés lors des grandes conférences sont mis en application. Les membres du Conseil devraient s'employer à établir des relations étroites avec les milieux d'affaires, entité mondiale dont les éléments sont reliés par de nouveaux et puissants réseaux de communication. Les membres qui ont des liens avec la communauté des organisations non gouvernementales devraient s'efforcer de faire de celles-ci des alliées de l'Organisation des Nations Unies, dont elles s'emploieraient activement à promouvoir les activités; un véritable partenariat entre les organismes des Nations Unies et les autres s'impose pour étendre leur influence et leurs activités dans les deux sens.

79. Le vrai défi est de changer les paradigmes de base et d'engager la communauté mondiale sur une nouvelle voie. Ceci rejaillira sur l'approche adoptée par les gouvernements et l'infléchira. L'établissement de nouvelles relations entre institutions peut en faciliter le processus. Il faut faire connaître les cas, et ils sont nombreux, de réussite, mais il faut pour cela obtenir le concours des médias. Le programme de publication des Nations Unies a une diffusion très limitée.

80. Le Secrétaire général a encouragé le Conseil à envisager d'élargir le débat sur les questions qu'il a dégagées, en convoquant éventuellement une réunion dans un ou plusieurs centres des Nations Unies. Il a exhorté le Conseil à l'aider à recenser, dans les pays en développement, les groupes clefs susceptibles d'être de véritables partenaires pour l'Organisation. Enfin, on s'est accordé à penser qu'il fallait mettre en place des mécanismes de financement nouveaux et novateurs. Si l'on pouvait faire financer ne serait-ce que 10 % du budget de l'Organisation par l'institution d'une forme quelconque d'impôt mondial, le gain d'efficacité qui en résulterait pourrait être immense.

B. Questions à examiner ultérieurement

81. Le mandat actuel du Conseil ainsi que celui de ses membres devant expirer en juillet 1995, le Conseil actuel ne peut donc que suggérer des points à débattre par celui qui lui succédera.

82. De nombreux thèmes ont été suggérés, parmi lesquels on retiendra les suivants :

a) Instauration de la paix et de la sécurité par le développement durable (grâce en partie aux dividendes de la paix);

b) Changements essentiels à apporter dans les modes de consommation et les styles de vie;

c) Approches nouvelles et viables dans les secteurs du transport et de l'énergie;

- d) Gestion intégrée des ressources, en particulier pour assurer la sécurité alimentaire;
- e) Rapports entre commerce, environnement et développement durable;
- f) Mobilisation de ressources pour un développement durable;
- g) Participation des femmes au développement durable;
- h) Incidence de la révolution des technologies de la communication et de l'information sur la prise des décisions au niveau mondial;
- i) Rôle des médias dans la promotion du développement durable;
- j) Équilibre optimal entre libre entreprise et appareils réglementaires dans la recherche d'un développement durable.

Les thèmes d) et f) ont déjà été étudiés et le thème g) a été le sujet de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu récemment.

83. Les discussions avec le Secrétaire général ont dégagé d'autres thèmes de portée plus générale qui, dans une large mesure, sont communs aux thèmes sectoriels et forment avec eux un tout. Les voici :

- a) Analyse de la manière de changer le paradigme social de base et les modes de pensée dans le sens du développement durable;
- b) Établissement d'un plan d'action pour faire des grands groupes d'organisations non gouvernementales les alliés de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre d'un agenda pour le développement;
- c) Promotion du rôle du monde des affaires comme acteur principal du développement durable;
- d) Analyse des moyens de maintenir l'impulsion donnée par les grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'en appliquer les conclusions.

84. Le Conseil a pris note du fait que le Secrétaire général souhaite qu'il fasse fonction de cellule de réflexion et qu'il donne des avis. Il ne devrait pas essayer de se livrer à des examens et analyses approfondis des grandes questions qu'examinent les groupes d'experts à l'intérieur du système des Nations Unies et ailleurs. Il devrait au contraire s'efforcer de s'inspirer de ces analyses et des conclusions de ces conférences et étudier les principales questions qui s'en dégagent à la lumière de l'objectif de développement durable. Cela devrait donner des analyses succinctes et des propositions d'action. Le Conseil devrait mettre à profit le prestige et l'indépendance dont il jouit pour se pencher sur des questions que les gouvernements n'aborderaient pas volontiers.

85. Les réunions actuelles avec les fonctionnaires des institutions des Nations Unies et de Bretton Woods ainsi que du secteur de l'industrie ont été

une expérience enrichissante qui a amélioré la qualité du travail du Conseil. Il faudrait poursuivre ce genre de concertation. Mais le Conseil devrait également examiner la suggestion du Secrétaire général tendant à organiser une tribune ou audience publique dans un des sièges de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion d'une session du Conseil, et peut-être également une grande réunion, ce qui pourrait avoir lieu en 1996 ou 1997.

86. Tout en reconnaissant la nécessité de promouvoir des styles de vie et des modes de consommation viables, le Conseil a décidé de proposer à son successeur l'examen de deux autres points plus précis de l'ordre du jour :

a) Mise en place de systèmes durables d'exploitation de l'énergie et de transports;

b) Incidences de la révolution mondiale des communications multimédias sur le développement durable.

Ces points pourront être examinés en novembre 1995, étant donné que le point a), en particulier, concerne un domaine qui touche de très près à celui de l'atmosphère, l'un des secteurs que doit étudier la Commission du développement durable à sa prochaine session. Ce point pose d'importants dilemmes, dont le moindre n'est pas l'opposition qui existerait entre la croissance économique, qui a été favorisée par le prix peu élevé de l'énergie, et l'exigence de durabilité, que pourrait favoriser une énergie chère, ce qui aurait pour effet d'encourager les économies d'énergie.

C. Calendrier

87. Le nouveau Conseil sera constitué en juillet 1995. Les personnes qui seront invitées à y siéger seront consultées sur les dates des réunions qui auraient lieu approximativement du 7 au 9 novembre 1995, en juin ou août 1996, en janvier 1997 et éventuellement en 1997 pendant l'été, avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

V. ORGANISATION DE LA SESSION

88. La quatrième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège des Nations Unies du 30 mai au 1er juin 1995. Douze membres du Conseil ont participé aux travaux : Birgitta Dahl, Martin Holdgate, Saburo Kawai, Valentin Koptug, Bola Kuforiji-Olubi, Laura Novoa, R. S. Pathak, Emil Salim, Edouard Saouma, Klaus Schwab, Adele Simmons et Mostafa Tolba. Neuf n'ont pu y participer : Bernard T. Chidzero, Jacques Cousteau, Tommy Koh, Celso Lafer, Rita Levi Montalcini, Maria de los Angeles Moreno, Qu Geping, Stephan Schmidheiny et Maurice Strong.

89. Les membres du bureau élus à la première session pour un mandat venant à expiration le 30 juin 1995 étaient Bernard Chidzero (coprésident), Birgitta Dahl (coprésidente) et Martin Holdgate (rapporteur).

90. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable. Le Directeur de la

Division du développement durable a fait un exposé sur les travaux de la troisième session de la Commission du développement durable. L'Administrateur du PNUD a pris la parole devant le Conseil pour lui présenter les activités de son organisation. Le 1er juin 1995, le Président et le Bureau de la Commission du développement durable ont eu un échange de vues avec les membres du Conseil. Le même jour, le Secrétaire général a fait une déclaration aux membres du Conseil et dialogué avec eux.

91. La préparation technique de la session a été assurée par le Département de la coordination, des politiques et du développement durable. Cela a consisté notamment à préparer un certain nombre de notes d'information sur les divers points de l'ordre du jour. Le Département a également fait le nécessaire pour que puisse s'établir un dialogue entre les membres du Conseil et les experts de divers organismes, notamment du PNUD, de la Banque mondiale, du Groupe des 24 députés, du Fonds pour l'environnement mondial, du PNUE, de la Fondation Rockefeller et de la DuPont Corporation.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Conseil sur les travaux de sa troisième session.
4. Questions nouvelles, non traitées au titre d'autres points.
5. Mobilisation de ressources financières pour un développement durable.
6. Renforcement de la coopération et de la coordination pour un développement durable.
7. Conclusion d'alliances avec des partenaires non gouvernementaux.
8. Travaux futurs du Conseil.
9. Organisation des travaux du Conseil.
10. Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de sa quatrième session.

Annexe II

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL

Président : Bernard CHIDZERO (Zimbabwe). Ministre d'État et Ministre des finances, de la planification économique et du développement. Fonctions antérieures : Secrétaire général adjoint de la CNUCED; représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. A reçu sa formation au Canada et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (sciences économiques).

Vice-Présidente : Birgitta DAHL (Suède). Présidente du Parlement suédois. Membre du Comité exécutif du Parti social-démocrate. Membre du Conseil consultatif pour les affaires étrangères. Fonctions antérieures : Ministre de l'environnement (1990-1991), Ministre de l'environnement et de l'énergie (1986-1990), Ministre de l'énergie (1982-1986). A reçu sa formation en Suède (histoire et sciences politiques).

Rapporteur : Martin HOLDGATE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président de la Société zoologique de Londres. Fonctions antérieures : Directeur général de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) (1988-1994); écologiste en chef et Secrétaire adjoint du Service de protection de l'environnement du Ministère de l'environnement (Royaume-Uni) (1976-1988); Président du Conseil d'administration du PNUE (1983-1984). A reçu sa formation au Royaume-Uni (zoologie). Auteur de A Perspective of Environmental Pollution (1979) et coéditeur de deux importants volumes du PNUE consacrés à l'état de l'environnement mondial (1972-1982 et 1972-1992).

Membres

Jacques-Yves COUSTEAU (France). Président du Conseil pour les droits des générations futures; Président de la Fondation Cousteau. Fonctions antérieures : Directeur du Musée océanographique. A reçu sa formation en France (navigation et écologie des océans). Membre de l'Académie française. Lauréat de nombreux prix et titulaire de plusieurs diplômes honorifiques pour ses travaux sur l'environnement. Réalisateur de trois longs métrages consacrés aux océans. Auteur ou coauteur de plus de 50 livres, dont le plus récent est intitulé Jacques Cousteau/Baleines (1988).

Saburo KAWAI (Japon). Président du Centre de développement international du Japon. Membre du Comité d'organisation du Conseil de la Terre. Fonctions antérieures : Président de la Fondation Sasakawa pour la paix; membre du Conseil d'administration de l'Institut de Stockholm pour l'environnement; Vice-Président et Président de Keizai Doyukai. A reçu sa formation au Japon et aux États-Unis d'Amérique (droit et sciences économiques).

Tommy KOH (Singapour). Ambassadeur extraordinaire, Ministère des affaires étrangères. Fonctions antérieures : Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique et au Mexique; Haut Commissaire au Canada; professeur à la faculté de droit de l'Université de Singapour et doyen de la faculté; Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; Président du Comité

préparatoire et du Comité principal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A reçu sa formation à Singapour, aux États-Unis (droit) et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Auteur de plusieurs articles sur le droit de la mer, les relations internationales, l'environnement et le développement, l'Organisation des Nations Unies et les négociations.

Valentin KOPTYUG (Fédération de Russie). Directeur de l'Institut de chimie organique (Novosibirsk). Président de la branche sibérienne de l'Académie russe des sciences. Fonctions antérieures : recteur de l'Université d'État de Novosibirsk; professeur (titulaire d'une chaire) de chimie organique. A reçu sa formation dans l'ex-URSS (chimie). Auteur de nombreux exposés et monographies scientifiques dans les domaines de la chimie organique et des problèmes de l'environnement en général; fondateur du journal Chemistry for Sustainable Development (1993).

Bola KUFORIJOLUBI (Nigéria). Économiste et expert-comptable. A reçu sa formation au Nigéria et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Présidente du Conseil des entreprises pour un développement durable et de BEWAC (Nigéria). Fonctions antérieures : Présidente de l'Office de mise en valeur du bassin de l'Ogun Oshun (Nigéria); Présidente de la United Bank for Africa, filiale de la Banque nationale de Paris et de Bankers Trust, où elle était chargée de la mise en place d'un programme de crédit pour les femmes et les populations rurales. Secrétaire au commerce et au tourisme, Ministère fédéral du commerce et du tourisme.

Carlos LAFER (Brésil). Représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Professeur au Département du droit international public et de la jurisprudence de l'Université de Sao Paulo et chef du Département. Membre du Conseil d'administration de Metal Leve S/A Industria e Comercio. Fonctions antérieures : Ministre des affaires étrangères; chef de la délégation brésilienne à la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Expert et conseiller dans le domaine de la science et de la technologie. A reçu sa formation au Brésil et aux États-Unis (droit et sciences politiques). Auteur de nombreux livres et articles dans le domaine du droit économique international, des relations internationales, de la jurisprudence et de la théorie politique.

Rita LEVI-MONTALCINI (Italie). Expert éminent à l'Institut de neurobiologie, Conseil national de la recherche (CNR). Fonctions antérieures : Directrice du Laboratoire de biologie cellulaire (CNR). Professeur de neurobiologie à l'Institut de biologie de l'Université de Washington. A reçu sa formation en Italie (neurobiologie). A reçu le prix Nobel de médecine/physiologie et de nombreux diplômes honorifiques. Auteur de nombreuses monographies dans le domaine de la neurobiologie.

Maria de los Angeles MORENO (Mexique). Membre du Congrès. Fonctions antérieures : Sous-Secrétaire à l'évaluation, au Ministère de la programmation et du budget; Sous-Directrice de la planification à la Division de l'emploi (UCECA); Sous-Directrice des études sur la répartition des revenus au Ministère du travail. A reçu sa formation au Mexique et aux Pays-Bas (planification socio-économique). Auteur de Women in the Mexican Economy (1966).

Laura NOVOA (Chili). Présidente de PARTICIPA. Conseil général et membre du Conseil exécutif, membre du cabinet juridique Philippi, Yrarrazaval, Pulido et Brunner (opérations bancaires, investissements étrangers, industries extractives, droit des entreprises); membre de la Commission Verdad Reconciliation. A reçu sa formation au Chili et aux États-Unis d'Amérique (droit).

R. S. PATHAK (Inde). Master of the Bench, Gray's Inn (Londres). Président du Comité directeur national indien pour l'élaboration de programmes relatifs à l'environnement et au développement; professeur invité à l'Institut d'études supérieures d'Edimbourg. Fonctions antérieures : juge à la Cour internationale de Justice de La Haye; juge à la Cour suprême de l'Inde; Président de la Cour suprême de l'Inde; Président de la Haute Cour d'Himachal Pradesh; Président de la Société indienne de droit international. A reçu sa formation en Inde (droit). Auteur de nombreuses études consacrées au droit international, au droit de la mer et à d'autres sujets, dont Environmental Change and International Law: New Challenges and Dimension (1993).

QU Geping (Chine). Président du Comité de protection de l'environnement au Congrès national des peuples. Fonctions antérieures : Vice-Président de la Commission de protection de l'environnement et Administrateur du Conseil d'État de l'Agence de protection de l'environnement (République populaire de Chine). Chef de la Mission de la Chine auprès du PNUÉ. A reçu sa formation (ingénierie) en Chine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Auteur de nombreuses publications sur les questions relatives à l'environnement, dont China's Environment and Development (1993) et Studies on Environmental Services in China.

Emil SALIM (Indonésie). Ministre d'État chargé de la population et de l'environnement. Fonctions antérieures : Ministre d'État chargé de la supervision du développement et de l'environnement; Président du Conseil d'administration du PNUÉ; professeur de sciences économiques à l'Université d'Indonésie. A reçu sa formation en Indonésie et aux États-Unis d'Amérique (sciences économiques). Lauréat du prix J. Paul Getty (États-Unis, Fonds mondial pour la nature). Auteur de Pemerataan Pendapatan and Perencanaan (1978) et de Pembangunan Berwawasan (1986).

Edouard SAOUMA (Liban). Ancien Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Fonctions antérieures : Ministre de l'agriculture, de la pêche et des forêts (1970). A reçu sa formation au Liban et en France (agronomie). Lauréat de nombreux prix et titulaire de plusieurs diplômes honorifiques pour ses travaux dans le domaine de l'agriculture.

Stephan SCHMIDHEINY (Suisse). Président du Conseil d'administration d'ANOVA Holding Ltd, d'UNOTEC Holding Ltd et de NUEVA Holding Ltd (un groupe familial d'investissement multinational); membre du Conseil d'administration d'ABB (Asea Brown Boveri), de SMH (société suisse opérant dans les secteurs de la micro-électronique et de l'horlogerie), de l'Union de banques suisses et de Nestlé. Fondateur et ancien Président du Conseil commercial des entreprises

pour un développement durable. A reçu sa formation en Suisse et en Italie (droit). Auteur de Changing Course: A Global Business Perspective on Development and the Environment (1992).

Klaus SCHWAB (Allemagne). Président du Conseil d'administration de la Fondation Forum économique mondial; professeur de gestion des entreprises à l'Université de Genève. Fonctions antérieures : Directeur général d'Escher WYSS, SA; professeur à l'Institut international de gestion. A reçu sa formation en Suisse (ingénierie et sciences économiques). Auteur de cinq livres et de nombreux articles portant, entre autres sujets, sur la compétitivité à l'échelon mondial.

Adele SIMMONS (États-Unis d'Amérique). Présidente de la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur. Membre de la Commission nationale présidentielle sur la politique de l'emploi; membre du Conseil d'administration des entreprises First Chicago Corporation et Marsh McLennon. Fonctions antérieures : membre de la Commission présidentielle de la qualité de l'environnement; Présidente du Hampshire College à Amherst (Massachusetts). A reçu sa formation aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (sciences politiques). Titulaire de nombreux diplômes honorifiques. Auteur et coauteur de nombreux articles sur l'Afrique, les femmes, l'éducation et l'ordre public, dont Modern Mauritius (1982) et Exploitation from 9 to 5: The Twentieth Century Fund Task Force Report on Working Women (1971).

Maurice STRONG (Canada). Président-Directeur général d'Ontario Hydro. Fonctions antérieures : Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Secrétaire général adjoint et Coordonnateur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique; Directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement; Président-Directeur général de Petro-Canada; Président du Conseil d'administration du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) au Canada. A reçu sa formation au Canada (gestion des entreprises). Lauréat de nombreux prix et nommé docteur honoris causa à plusieurs reprises.

Mostafa TOLBA (Égypte). Professeur à la faculté des sciences de l'Université du Caire. Président d'ECOPAST (Centre pour l'environnement et l'héritage culturel) à Washington, D.C.; Président du Centre international pour l'environnement et le développement. Fonctions antérieures : Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); chef de la délégation égyptienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972) à Stockholm. A reçu sa formation en Égypte et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (botanique). Auteur de nombreux exposés sur les maladies des végétaux, les substances fongicides et la physiologie des micro-organismes ainsi que l'environnement, dont Sustainable Development: Constraints and Opportunities (1987).
